

Ecole Marcel Callo
44 rue de Dinan
35000 Rennes
www.ecolemarcelcallo.com
secretariatmarcelcallo@gmail.com
02 99 30 74 98
06 71 74 16 26

LETTRE DE RENTREE
2024 / 2025

Chers parents, chers élèves,

Bienvenue à l'école MARCEL CALLO et bonne rentrée !

Voici quelques renseignements qui vous permettront de mieux connaître l'établissement.

=> **L'EQUIPE EDUCATIVE**

- | | |
|--|---|
| - Toute Petite Section : 2 - 3 ans
Petite Section : 3 - 4 ans | Mme Laure DROMEL
ASEM : Mme Sylvie SIMON |
| - Petite Section : 3 - 4 ans
Moyenne Section : 4 - 5 ans | Mme Nathalie ROUSSET
Mme Yane PICART-HELLEC
ASEM : Mme Valérie BOBINNEC
Mme Zoé BEST |
| - Grande Section : 5 - 6 ans | Mme Annie LOUVEL
Mme Anne-Laure Cozannet (le jeudi, jour de
décharge de Mme LOUVEL)
ASEM : Mme Catherine LEGRAND
Mme Lorette HERY |
| - CP : | Mme Rebecca FRAIGNEUX |
| - CE1 : | Mme Cécile LECRIVAIN |
| - CE2 : | Mme Anne ARTUR |
| - CM1/CM2 A : | Mme Madeleine PELERIN |
| - CM1/CM2 B : | Mme Anne-Flore JOUANIGOT |

=> FONCTIONNEMENT - HORAIRES

Jours de classe :

lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Horaires :

Maternelle : 8 h 30 - 11 h 30 / 13 h 30 - 16 h 30

Elémentaire : 8 h 30 - 11 h 45 / 13 h 30 - 16 h 30

Nous vous remercions d'habituer les enfants à la **ponctualité** pour le **bon déroulement** des enseignements.

Pédibus : ou autobus pédestre

Le pédibus consiste à accompagner les enfants à pied, en groupe, ceux-ci étant sous la responsabilité de parents volontaires qui, à tour de rôle, conduisent les élèves à l'école.

Il existe actuellement une ligne pédibus : départ de la rue Barthélémy Pocquet à 8 h 10, avenue Gros Malhon à 8 h 14, puis rue de Dinan à 8 h 21. Le plan est à votre disposition à l'école.

Garderie :

Le matin de 7 h 30 à 8 h 15 et le soir de 16 h 45 à 18 h 30 pour les enfants de maternelle et de 18 h 00 à 18 h 30 pour les enfants de l'élémentaire, après l'étude.

Son prix est de 4,40 € par heure (comptabilisé par demi-heure).

Nous vous rappelons que la garderie ferme ses portes tous les soirs à 18 h 30.

Cependant, des retards de plus en plus fréquents sont apparus ces dernières années. Face à cette situation qui perturbe gravement la vie des personnels en charge de la garderie mais aussi le rythme de la vie des enfants concernés, il a été décidé de mettre en place un système de régulation qui semble à la fois équitable et efficace.

Chaque parent pourra bénéficier au cours de l'année scolaire d'un retard à titre gracieux. En effet, nul n'est à l'abri d'un contretemps imprévisible.

Cependant, à partir du deuxième incident, chaque retard sera sanctionné par une pénalité financière d'un montant de 20 €. Cette mesure doit être considérée comme une incitation pour tous à respecter le plus scrupuleusement possible l'heure de fermeture de la garderie.

Il est à noter que les frais de garderie sont déductibles des impôts jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Merci de garder vos factures et de les rapporter au secrétariat au moment de votre déclaration d'impôts pour qu'une attestation annuelle vous soit remise.

Etude encadrée :

Elle est assurée lundi, mardi, jeudi et vendredi soir de 17 h 00 à 18 h 00.

TOUS les élèves de l'élémentaire présents sur la cour après 17 h 00 se rendent systématiquement à l'étude. Son prix est de **4,40 €**.

Sorties des élèves de l'élémentaire:

Elles ont lieu à 11 h 45 et 16 h 30. Nous vous demandons de venir chercher vos enfants à l'entrée de la cour (derrière le portail vert).

Pour des raisons de sécurité, les parents de maternelle doivent quitter la cour à 16 h 40 et ceux qui autorisent leurs enfants à quitter seuls l'école, doivent le formuler par écrit dès la rentrée. Toute modification est à signaler de la même manière.

Il est strictement interdit aux élèves de se rendre dans les classes lors des coupures du midi et après 16 h 30.

=> LE SERVICE DE RESTAURATION

Goûters :

Il est conseillé de prévoir un goûter pour le soir si l'enfant reste à la garderie ou à l'étude. Nous rappelons que les bonbons, chewing-gum etc... sont interdits.

Cantine :

Le déjeuner est servi aux enfants de maternelle de 11 h 15 à 12 h 15, puis aux élèves de l'élémentaire de 12 h 25 à 13 h 25. Le prix du repas est de 6,30 €.

Nous sous-traitons la restauration avec la société Convivio.

Pour tous les élèves, les serviettes de table sont fournies.

Nous rappelons que **tout manquement grave** au règlement de la cantine sera sévèrement puni :

- exclusion d'une semaine de la cantine pour une première indiscipline
- exclusion d'un mois de la cantine en cas de deuxième indiscipline
- exclusion définitive de la cantine en cas de troisième indiscipline

Les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine doivent impérativement quitter la cour à 11 h 50 au plus tard et ne revenir à l'école qu'à 13 h 25 ; la surveillance n'est pas assurée avant. Le portail sera définitivement fermé à 13 h 30. Il n'y aura plus d'entrée possible après 13 h 30.

SUBVENTION/CANTINE POSSIBLE pour aide financière aux familles :

Les familles qui pensent pouvoir y prétendre (il est tenu compte des revenus) peuvent établir un dossier de demande de subvention/cantine auprès **de l'Association des Fourneaux Economiques**. A demander au secrétariat de l'école le plus tôt possible.

Les familles qui bénéficient d'une subvention "Fourneaux Economiques" doivent remplir l'attestation familiale et la remettre au secrétariat de l'école dans les meilleurs délais, sous peine de voir cesser le versement de cette subvention.

=> CONTRIBUTION DES FAMILLES

La contribution des familles est facturée tous les mois en fonction du montant que vous choisissez (minimum pour chaque élève : 45 € par mois sur 10 mois, 40 € pour les familles bénéficiant des Fourneaux Economiques et 50 € pour le tarif solidaire). Pour les TPS (enfants nés en 2022) et les enfants non-rennais, le montant est fixé à 50 € par mois.

De nombreux fichiers, abonnements, revues et photocopies sont distribués régulièrement aux enfants. Une participation forfaitaire annuelle de 40 € est demandée pour les élèves de l'élémentaire et de 30 € pour ceux de maternelle. Elle sera facturée fin septembre.

=> LES ABSENCES

Lorsqu'un élève est absent momentanément, les parents doivent obligatoirement faire connaître à la directrice ou à l'enseignante de la classe les motifs de cette absence par écrit et fournir un certificat médical suivant les cas. Merci de bien respecter le calendrier des vacances scolaires.

Nous vous rappelons que les enfants sont soumis à l'obligation scolaire à compter de la rentrée de septembre de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans (y compris donc les enfants ayant 6 ans entre la rentrée et le 31 décembre).

De plus, les élèves âgés de 6 ans révolus et fréquentant l'école maternelle ainsi que ceux de moins de 6 ans admis dans une classe d'école élémentaire, relèvent également de l'obligation scolaire.

Tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile seront soumis à l'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée. L'obligation porte sur l'instruction et non sur la scolarisation.

MERCI de nous avertir si votre enfant est atteint d'une maladie présentant un risque de contagion.

=> ASSURANCE SCOLAIRE

Nous vous rappelons qu'elle est obligatoire pour toutes les activités annexes à l'enseignement. Tous les élèves doivent être couverts par deux types d'assurance :

- La Responsabilité Civile garantissant tous les dommages causés par votre enfant à autrui.
- L'Individuelle Accident, qui garantit les dommages causés à votre enfant.

L'école a souscrit un contrat global "individuelle accident" **pour tous les élèves** auprès de la Mutuelle Saint-Christophe au prix de 8,90 € par élève et par an.

Cette assurance vous sera facturée fin septembre sauf sur présentation d'un justificatif de votre assurance à remettre à l'école avant le 10 septembre 2024.

=> PEDAGOGIE

Relations avec les enseignantes :

Chaque enseignante vous proposera une rencontre pédagogique au cours du premier trimestre, pendant laquelle vous serez exposées la pédagogie mise en oeuvre dans la classe ainsi que les exigences requises pour son application.

Nous sommes à votre disposition, après les heures de classe, pour échanger sur les acquisitions de votre enfant et sur son comportement. **MERCI de prendre rendez-vous.**

Par ailleurs, n'hésitez pas à nous faire connaître certaines informations susceptibles de nous aider à améliorer la relation avec votre enfant.

Un règlement intérieur vous a été remis l'année dernière ou vous sera remis cette année si votre enfant est nouvellement inscrit. Il devra nous être retourné, signé par vous-même(s) et votre enfant, courant septembre. Il est affiché dans le hall d'entrée des bureaux administratifs.

Tout le personnel enseignant et non-enseignant a autorité sur tous les enfants de l'école. La politesse est exigée de tous. Les enfants ayant un langage grossier sont sévèrement réprimandés. L'insolence n'est pas tolérée et des sanctions proportionnelles à leur faute sont envisagées en concertation avec l'équipe éducative.

Catéchèse :

Vous confiez vos enfants à une école catholique. Les enseignantes ont à cœur de transmettre les valeurs chrétiennes. Tout au long de l'année, ils proposent aux élèves d'accueillir, de recevoir, de connaître la Parole de Dieu à travers des activités concrètes pour la classe et de vivre les temps forts. La préparation aux différents sacrements se fait dans votre paroisse.

Nous espérons que vos enfants y puiseront un enrichissement humain, culturel et spirituel.

Sport en maternelle :

L'éducation physique et sportive est complétée par un intervenant. Prévoir 5 € par mois.

Sport en élémentaire :

L'éducation physique et sportive est également complétée par des intervenants en athlétisme, basket, volley, roller, escrime...

Sport à la Tour d'Auvergne :

Les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 participent durant plusieurs séances multisports à une initiation en gym, escalade, jeux d'opposition ou badminton.

Piscine :

Les élèves de CP, CE1 et CE2 se rendent à la piscine Saint Georges pendant un trimestre (activité subventionnée par la ville de Rennes).

Nous vous demandons de fournir un certificat médical si votre enfant ne peut pas participer à cette activité.

Musique :

Le projet d'école incluant dans ses objectifs le développement de l'écoute et de la concentration, un intervenant en musique complète l'éducation musicale dans toutes les classes de maternelle. Prévoir 3,30 € par mois.

Anglais :

Une initiation à l'anglais est prévue à partir de la petite section jusqu'au CM2. Prévoir 1,50 € par séance.

Pédagogie et projets :

Divers projets, selon les années et les classes, sont proposés à vos enfants et peuvent être l'occasion de sorties et de classes découvertes : classe patrimoine, classe de neige, arts visuels, ateliers musées, cinéma, opéra, théâtre, concert, les Incorruptibles...

D'autre part, des interventions ponctuelles sont également proposées telles que la prévention routière, l'éducation à l'environnement, les gestes de premiers secours... en fonction des classes.

Parents, apprenons à nos enfants à être responsables :

- Les vêtements (manteau, écharpe, bonnet...) et objets personnels doivent être marqués. **Une tenue correcte et adaptée est demandée. Les maillots de foot sont interdits.**
- Lors des beaux jours, les épaules des enfants doivent être couvertes (coup de soleil). Merci de prévoir une casquette et une petite bouteille d'eau ou une gourde.
- Il est fortement recommandé que les enfants ne portent pas d'objets coûteux (bijoux, etc...) et ne soient pas en possession d'argent de poche. L'apport de petits jeux ou de bonbons, entraînant souvent des conflits, est interdit.
- **Le cahier de liaison, l'agenda ou la pochette**, lien étroit entre la famille et l'école, doivent être lus régulièrement et chaque circulaire signée et datée.
- La trousse, les affaires de classe, l'agenda et le cahier du soir sont à vérifier régulièrement.
- **La distribution des cartes d'invitation à un anniversaire, à titre privé, n'est pas acceptée dans l'enceinte de l'école** (*coupon à remplir pour l'autorisation de donner aux parents votre numéro de téléphone ou votre adresse*).
- Rappelons que le coucher tardif (télévision, etc...) et l'excès d'activités extra-scolaires déséquilibrent la vie des enfants. Le travail scolaire peut en pâtir.

=> **SECURITE**

Pour la sécurité de vos enfants et en application du plan vigipirate et des protocoles sanitaires, le portail de l'école est fermé de 8 h 35 à 11 h 45 (ouverture de 11 h 30 à 11 h 35 pour les parents de maternelle), de 11 h 50 à 13 h 25 et de 13 h 30 à 16 h 25.

Un visiophone est à votre disposition en cas de besoin de 7 h 30 à 18 h 30 pour entrer et sortir de l'établissement.

=> **DIVERS**

Nouvelles inscriptions :

Auprès de Madame Louvel ou de Madame Blanchet (secrétaire).

Téléphone : Il est possible d'appeler les enseignantes et la directrice en dehors des heures de classe.

Madame Louvel n'assure pas la classe le jeudi. Elle est en décharge de direction pour assurer la gestion interne de l'établissement et peut vous recevoir ce jour-là sur rendez-vous.

Le secrétariat, assuré par Mme Céline Blanchet, est ouvert tous les matins de 8 h 45 à 11 h 00. En dehors de ces heures, un répondeur est à votre disposition.

=> **ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

- L'association des Parents d'Elèves de l'Ecole Marcel CALLO (PEMC/APEL) :
Présidente : Mme Bécue
- Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC).

BIENVENUE A L'ECOLE MARCEL CALLO !

La directrice, les enseignantes et le personnel